

Amanlis, le 16 octobre 2020

Les membres du conseil municipal

M

Je vous serais obligé de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Jeudi 22 octobre à 20h30,

à la salle du conseil municipal installée à la salle polyvalente.

Ordre du jour

- ✓ Assainissement : tarif du service public d'assainissement collectif pour l'année 2020
- ✓ Assemblée : approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- ✓ Assemblée : Création d'un COPIL Cimetières et désignation des élus membres de ces COPILS.
- ✓ Finances : vote de la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée d'Amanlis pour l'année scolaire 2020-2021
- ✓ Patrimoine : bail rural EARL Le chèvrerie
- ✓ Patrimoine : Modification de l'exonération de loyers pour un commerce particulièrement affecté par la crise sanitaire.
- ✓ Urbanisme : Opposition au transfert de plein droit de la compétence PLUi des communes vers Roche aux Fées Communauté
- ✓ RAFCO : avis sur le rapport d'activité 2018 de la Roche aux Fées Communauté
- ✓ Délégations : communication de décisions prises par le maire – droit de préemption urbain
- ✓ Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, M , l'expression de mes sentiments distingués.

Le maire d'Amanlis,
Loïc GODET,



Mairie 1 Place centrale 35150 AMANLIS

Téléphone : 02.99.44.44.98 - Fax : 02.99.44.56.49 - Email : secretariat@mairie-amanlis.fr

Heures d'ouverture de la mairie : du lundi au samedi matin de 8h30 à 12h00 ; les jeudi et vendredi après midi de 13h30 à 18h45